



# Prise en main de l'application Nuage d'Apps éducation

publié le 09/11/2022

Nuage : équivalent de Google drive en version RGPD

## Descriptif :

Dotation de 100 Go de stockage en ligne par boîte mail académique.

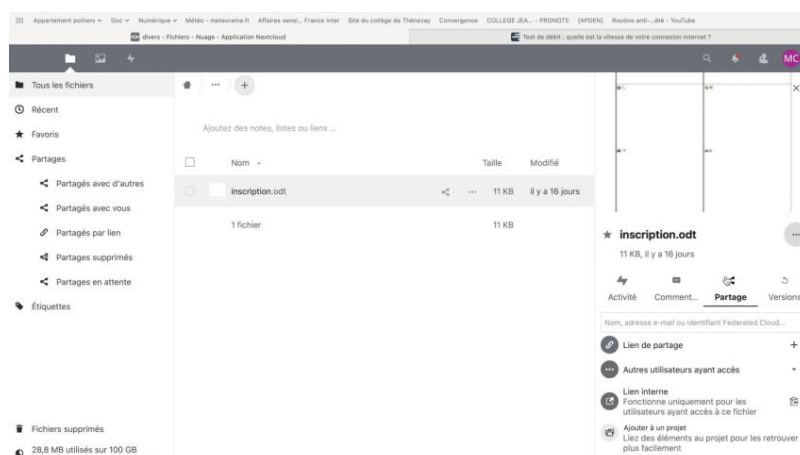
## Sommaire :

- Tutoriel de Nuage (durée 6 minutes)
- Peut-on tout mettre sur Nuage ?

*Apps.education.fr est une plateforme développée au sein de la direction du numérique pour l'éducation (DNE) pour proposer les **outils essentiels du quotidien** à l'ensemble des agents de l'Éducation nationale. Depuis le déploiement de sa version finalisée, ce projet offre aux utilisateurs une plateforme partagés à l'échelle nationale. Il est maintenant possible de s'y connecter à l'aide de la mire d'**authentification académique**.*

**Nuage est l'équivalent de Google drive mais conforme au RGPD.**

## ● Tutoriel de Nuage (durée 6 minutes)



Tuto Nuage (Vidéo PeerTube)

Nuage est un service de **cloud** proposé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Dotation de **100 Go** de stockage en ligne **par boîte mail académique**.

La bonne nouvelle : 100 Go pour son adresse professionnelle nominative + 100 grâce au mail de la structure CDI.

Il est disponible sur la plateforme **Apps.Education.fr** :

▶ [Accéder à apps.education.fr](https://apps.education.fr)

Vous pouvez **déposer** vos fichiers, les **partager**, les **modifier** à plusieurs en paramétrant les droits. Vous pouvez **collaborer à distance** à partir d'un traitement de texte, d'un tableur, d'une présentation ou d'un graphique. Vous pouvez aussi créer des **dossiers de dépôts**.

Concernant les plateformes de partage, tout comme pour une messagerie, c'est l'usage qu'on en fait qui est déterminant. Il faudra en particulier veiller à y **supprimer** régulièrement les **mails/fichiers inutiles** hébergés sur ces serveurs et notamment **éviter les doublons**.

Concernant l'**hébergement des serveurs**, voici les mentions légales d'apps.education.fr :

► [Mentions légales - apps.education.fr](#) ↗

### ● Peut-on tout mettre sur Nuage ?

Comme d'habitude, dans le cas du stockage d'image, ou de la voix d'élèves (images, vidéos, enregistrements sonores), dans Nuage, il faudrait avoir obtenu des **responsables légaux, l'autorisation** adéquate précisant que ces données sont stockées en ligne sur le cloud de l'Éducation nationale, de manière sécurisée en en précisant le lien :

► <https://nuage03.apps.education.fr/> ↗

